

C'est tiré d'une lettre adressée aux ministres par l'ancien premier ministre, M. Trudeau, le 28 avril 1980, au sujet de ces lignes directrices. Je crois que ce que l'ancien premier ministre essayait de dire, c'est qu'il faut observer un degré de . . .

M. Kaplan: Parlez-nous des lignes directrices.

M. Mulroney: Vous pouvez me les envoyer, mais j'en ai une copie, si tel est le cas.

Il est temps de faire intervenir le sens de la mesure et le simple bon sens dans toute cette histoire. Le ministre de la Justice est un homme d'une irréprochable intégrité. Il a fait à la Chambre une déclaration annonçant qu'il mettait fin à tout rapport qui a pu être établi entre son ministère et ses fils dans cette affaire. Les explications fournies par le ministre me paraissent raisonnables et adéquates.

Cela dit, je reconnais volontiers que les lignes directrices sont bel et bien en vigueur et que tous les ministres sont tenus de les respecter à tous égards et jusqu'en apparence. Nous devons chercher à éviter ne serait-ce que l'apparence de conflit d'intérêts.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, cette partie de la lettre de M. Trudeau visait à dispenser les femmes et les enfants de l'obligation de se conformer aux lignes directrices. Elle ne visait pas à dispenser le ministre de s'y conformer. Les ministres sont tenus de se conformer aux lignes directrices. M. Trudeau disait aux femmes et aux enfants désireux de se lancer en affaires dans un domaine quelconque qu'ils n'étaient pas nécessairement tenus de se conformer à ces lignes directrices. Mais le ministre de la Justice, lui, est certainement tenu de s'y conformer. Il avait nommé ses fils représentants juridiques de son ministère à Terre-Neuve, ce qui va indubitablement à l'encontre de la lettre des lignes directrices. Les observations de l'ancien premier ministre au sujet de ce que les femmes et les enfants peuvent faire n'ont rien à voir avec ce que les ministres peuvent faire. Ce n'est pas l'intégrité du ministre de la Justice qui est mise en cause, mais sa conduite.

Où le premier ministre trouve-t-il dans ce texte limpide matière à justifier ces nominations? Tente-t-il de faire comprendre aux Canadiens que ces lignes directrices sont une blague?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pas du tout, monsieur le Président. Nous envisageons ces lignes directrices avec le plus grand sérieux. Tous les ministres sont tenus de s'y conformer non seulement en réalité, mais aussi en apparence, en prévision des cas limites qui pourraient surgir par inadvertance ou autrement. Voilà pourquoi le ministre de la Justice, dont le nom est synonyme d'intégrité à Terre-Neuve depuis 10 ans, a fait la déclaration qu'il a faite.

M. Parry: Même à l'époque où il était libéral?

M. Mulroney: Même à l'époque où il était libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mais c'était sur la scène provinciale.

Questions orales

A mon avis, l'explication que mon ami le ministre de la Justice a fournie était à la fois humaine et appropriée. J'ajoute, tout en reconnaissant que mon honorable collègue a parfaitement le droit de poser sa question, qu'à mon avis, sa question déprécie ses propres efforts dans cette affaire et qu'il se dévalorise aux yeux des Canadiens en persistant dans cette voie.

* * *

LES CORPORATIONS

LA VENTE DE GENERAL BAKERIES LTD. À GEORGE WESTON LTD.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Consommation et des Corporations. Étant donné que Dominion Store vend sa filiale General Bakeries Ltd. au géant de l'alimentation George Weston Ltd., ce qui entraînera d'autres licenciements chez Dominion et fera encore diminuer la concurrence dans l'industrie alimentaire, le ministre suppléant de la Consommation et des Corporations ordonnera-t-il à la Direction des enquêtes sur les coalitions d'examiner cette acquisition pour voir si elle ne contreviendrait pas à d'autres lois dans ce domaine?

● (1450)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le directeur du service des enquêtes et de la recherche examine toutes les transactions importantes. Il examinera celle-là aussi pour savoir si cette fusion ne contrevient pas aux dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je suis persuadé qu'il s'acquittera de ses obligations comme l'exige la loi.

* * *

LES PENSIONS

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR L'INDEXATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En défendant la décision du gouvernement de supprimer l'indexation complète des pensions de vieillesse, ce qui touchera les mères et les grands-mères canadiennes, de façon à économiser 4.2 milliards d'ici à 1991, le ministre a dit qu'il n'avait pas le choix. Je voudrais lui suggérer une cinquième possibilité.

N'est-il pas disposé à admettre que si son gouvernement avait rétabli le taux d'impôt sur le revenu plus élevé pour les riches, que le gouvernement libéral avait réduit par le biais du budget MacEachen, cela aurait rapporté 1.7 milliard et on ne considérerait pas son gouvernement comme un voleur à la tire?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je le répète, je ne crois pas que les prémisses sur lesquelles cette question se fonde soient justes.

Mme Copps: Jake est un faux jeton.

M. Waddell: Vous avez dit que vous n'aviez pas le choix.